Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 886

Artikel: Remplacer l'inégalité par l'inéquité
Autor: Linder, Wolf
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019935

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine Public 886
DP
J.A. 1000 Lausanne 1 3 décembre 87
Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

Remplacer l'inégalité par l'inéquité

Un de mes amis, professeur de droit administratif, était sceptique. Selon lui, l'article 4, alinéa 2, inséré en 1981 dans notre Constitution afin de garantir l'égalité entre hommes et femmes, n'entraînerait aucun changement. Je crains qu'il n'ait eu tort. Car depuis lors, le débat sur l'inégalité influence bon nombre de décisions politiques.

Tout d'abord l'âge de la retraite. C'est chose claire pour MM. Allenspach (conseiller national radical, délégué de l'Union centrale des associations patronales) & Cie. Il faut selon eux reculer l'âge de la retraite des femmes de 62 à 65 ans, afin de parvenir à l'égalité avec les hommes. De la recherche de l'équité, on passe à la pratique du nivellement. De même, si la loi permet aux riches comme aux pauvres de dormir sous les ponts, elle ne permet pas que le privilège de payer une taxe non-pompier soit l'apanage des hommes. Une autre logique du Tribunal fédéral est plus difficile à saisir pour le commun des mortel(le)s. Selon le TF, le salaire d'une comédienne qui équivaut à la moitié du salaire d'un comédien n'est pas un salaire inégal. La différence peut s'expliquer par le budget restreint de la troupe. Pas de discrimination! Le patron est libre de payer la moitié d'un salaire ordinaire également aux hommes...

On sait que la protection des femmes dans le domaine du travail (travail de nuit, le dimanche) ne correspond plus à l'époque des Silicon Valleys. Mais, alors qu'à l'étranger on envisage de protéger femmes et hommes sur une base nouvelle, un fonctionnaire de l'OFIAMT a trouvé le moyen d'en faire moins: il faut résilier la convention internationale qui nous lie dans ce domaine, à cause de notre fameux article 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale.

Toutes celles et tous ceux qui, par leur oui à un article constitutionnel, s'attendaient à un changement rapide de la condition féminine ont tout lieu d'être déçus. Car ce ne sont pas aux discriminations dont sont victimes les femmes que l'on s'attaque en premier lieu, mais à l'élimination de leurs rares privilèges. L'article sur l'égalité a d'ailleurs un point commun avec une autre innovation constitutionnelle: l'introduction du référendum populaire en

(suite en page 2)

(réd) A l'heure où les Vaudois peaufinent leur candidature aux Jeux olympiques d'hiver de 1994, nous avons relevé le passage d'un article paru dans Le Monde *du 25 novembre.*

L'Etat va financer de grands travaux

«Les jeux paieront les jeux», disait-on. A cette promesse, s'est substituée une autre logique qui fait intervenir plus directement l'Etat et les collectivités locales. Certes, il est toujours question de faire payer par des recettes commerciales (TV, mascottes, sponsorat, monnaies et timbres) l'essentiel du coût de l'événement, soit 2.5 milliards de francs pour quinze jours de fête. Une fête du sport et de la jeunesse qui devrait être aussi une vitrine du savoir-faire national. Mais la part des droits de télévision, qui ne seront négociés par le CIO qu'après les Jeux d'hiver de Galgary, voire après les jeux d'été de Séoul, en septembre, est passée de 67% à 54% du budget total. Le poste revente de matériel et autres installations provisoires a largement augmenté, ce qui signifie que les futurs sites olympiques, par ailleurs maîtres d'ouvrage, ne conserveront que les installations qu'ils pourront faire fonctionner après 1992. C'est ainsi que le stade d'ouverture, l'anneau de glace de 30'000 places et la halle officielle de patinage artistique de 9000 places à Albertville disparaîtront dès la flamme éteinte.

COMPLEMENT A L'EDITORIAL

L'égalité défigurée

La Suisse n'est malheureusement pas le seul pays où l'application de l'égalité souffre d'une interprétation inattendue. Les femmes américaines en font la douloureuse expérience.

(*jd*) La concrétisation mécanique, formelle de l'égalité des droits entre hommes et femmes peut conduire à des situations défavorables pour la femme. Ainsi de l'abolition des «privilèges» accordés à nos compagnes qui ne serait pas accompagnée de mesures de promotion de l'égalité: suppression de l'interdiction du travail de nuit qui obligerait des femmes à accepter des horaires nocturnes pour des raisons économiques, retraite à 65 ans, et cela sans que rien ne change à la répartition traditionnelle des rôles et à la double charge — professionnelle et ménagère — qui incombe encore à la plupart des femmes actives.

L'hebdomadaire zurichois *Die Weltwoche* (n° 45, 5 novembre 1987) donne un aperçu saisissant des effets du droit du divorce égalitaire pratiqué aux Etats-Unis. Au nom de l'égalité, la législation adoptée au début des années 70 a limité considérablement le montant et la durée des pensions alimentaires: au nom de l'égalité, la femme divorcée est invitée à (re)prendre une activité professionnelle afin de ne pas dépendre de son ex-conjoint.
Ainsi l'épouse qui a fait l'économie d'une formation ou qui a abandonné son métier pour se consacrer à ses enfants se retrouve désarmée sur le marché du travail. Sous l'ancien droit, la maison familiale était la plupart du temps attribuée à la femme et aux enfants. Aujourd'hui, l'égalité exige un partage égal du patrimoine, ce qui implique souvent la vente de la maison et la recherche d'un nouveau logement pour la femme divorcée.

Plus égales et plus pauvres

Ainsi pour de nombreuses mères et leurs enfants, le divorce égalitaire signifie le dénuement. Le nouveau droit explique en partie la croissance du nombre des femmes et des enfants qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté: 78% des Américains dans cette situation sont des femmes et des jeunes de moins de 18 ans.Le conjoint masculin, lui, poursuit sa carrière professionnelle et voit sa situation matérielle s'améliorer.

Face à ce problème, la justice américaine est en train de réviser sa position et deux Etats ont déjà révisé leur législation. Le montant et la durée de la pension sont fixés en fonction des possibilités d'insertion professionnelle de la femme. ■

Remplacer l'inégalité par l'inéquité

(suite de la page 1)

1874. Réclamé par les forces progressistes, ce sont les conservateurs qui l'ont le plus souvent utilisé.
On peut déplorer la perversion de sens dont a été l'objet l'article sur l'égalité. Mais le droit est un instrument qui peut servir toutes les causes, des plus nobles aux plus critiquables. Un droit fondamental, même inscrit dans la Constitution, n'a de valeur que s'il est utilisé. De surcroît, il se situe dans un contexte de rapports de force inégaux. Certains, mieux organisés, plus attentifs, savent le faire valoir à leur profit.
Dans le domaine de l'égalité, il faut admettre que la révision d'un article constitutionnel ne garantit pas le changement des valeurs sociales et des habitudes. Le droit vécu, surtout dans ce domaine, est celui qui résulte des luttes de militantes et de militants. Les cinquante Appenzelloises qui font recours contre l'élection de leur conseiller aux Etats, à laquelle elles n'ont pas pu participer, en apportent la preuve.

WL

(*jpb*) Pressé de toutes parts, le Conseil d'Etat genevois s'est résolu à donner de la voix, exprimant ainsi les inquiétudes de la population à l'égard des surgénérateurs de Creys-Malville. On aurait apprécié une plus grande diligence du gouvernement dans cette affaire; l'exécutif genevois connaît bien la constante opposition des citoyens à l'énergie nucléaire et ces derniers, il y a un an, barraient la route à la centrale de Verbois. Mais Genève n'est ni Bâle-Ville ni Bâle-Campagne.

NUCLEAIRE A GENEVE

Profil bas à haut risque

Au bord du Rhin, les autorités ont tiré les conclusions de l'attitude résolue de l'opinion publique: non seulement elles manifestent leur ferme refus de tout développement de l'énergie nucléaire, mais elles conduisent une politique décidée d'économie d'énergie. A Genève par contre, les autorités ne donnent pas l'impression de prendre très au sérieux le sentiment populaire: plus de six ans pour soumettre au peuple l'initiative «L'énergie notre affaire», un an depuis cette votation pour mettre en vigueur une modeste loi sur l'énergie prête depuis belle lurette et combien d'années encore pour concrétiser cette initiative. Pourtant, Jean-Philippe Maître, responsable de l'économie publique et de l'énergie et futur candidat au Conseil fédéral, aurait là matière à se profiler; en faisant preuve de détermination et d'imagination, par exemple, en exigeant de l'Energie Ouest-suisse qu'elle abandonne définitivement son projet de centrale nucléaire aux portes de Genève. Pour l'heure, le magistrat démocrate-chrétien a choisi le profil bas: soigner son image de politicien dynamique tout en évitant de prendre des initiatives. Il n'est pas sûr que l'image résiste longtemps à la réalité.■